

# CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

## PROCÈS VERBAL

**Le trois novembre deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, BLANCHARD Maryline, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, ECOMARD Paulin, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Mesdames GALLAIS Véronique, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno.

**ABSENTE** : Madame LAUTRU Emmanuelle.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 octobre 2020.

### **TARIF 2021 DE LOCATION DES SALLES**

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Compte tenu que les tarifs avaient été revalorisés les années précédentes au vu des travaux et équipements réalisés ; et considérant que la salle n'a pu être louée cette année impliquant de nombreux reports de location à l'année 2021, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2021.

## **TARIFS 2021 SALLES DES VALLEES**

<i>UTILISATION</i>	<i>LOCATION SALLES</i>	<i>LOCATION + CUISINE</i>
<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	75.00 €
Repas	GRATUIT	75.00 €
<b>PARTICULIERS ET AUTRES...</b>		
Salle des Vallées		285.00 €
Petite salle des Vallées		150.00 €
Préparation salle à partir de 15h la veille sans réservation*		65.00 €

Vin d'honneur	100.00 €
Mariage	390.00 €
Forfait 2 jours	500.00 €
Rassemblement après évènement divers	40.00 €

#### LES SALLES UTILISEES DOIVENT ETRE NETTOYEES AU TERME DE LA LOCATION

\* selon la disponibilité de la salle 2 jours auparavant

Chauffage :

- salle des Vallées

0,30€ / kWh

Pénalités pour salles laissées non nettoyées

70.00 €

#### **LOTISSEMENT COMMUNAL**

Madame la Maire informe les membres du conseil que tous les lots du lotissement sont vendus. La mise en ligne des terrains sur le site « leboncoin.fr » a déclenché les ventes en 15 jours. Elle précise qu'en parallèle des projets privés sont sur le point de voir le jour. Une quinzaine de lots seront donc prochainement en vente.

En ce qui concerne la continuité du lotissement communal, Madame la Maire informe avoir rencontré CDC conseils afin d'évoquer le développement de la commune avec l'ouverture d'un autre lotissement communal. La commune a une réserve foncière car elle avait acquis sous le mandat précédent des terrains appartenant aux conjoints Ecomard. D'autres acquisitions pourraient être envisagées afin de réaliser une opération globale. Madame la Maire expose également les nouvelles contraintes liées à l'urbanisation avec des études devant être réalisées en amont telle l'étude des zones humides et le fait que la récente loi Elan rend l'étude de sol obligatoire. En effet, depuis le 1er octobre 2020, en cas de vente d'un terrain non bâti constructible, une étude géotechnique préalable (une étude de sol) doit être fournie par le vendeur. Cette étude de sol est également obligatoire pour la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction d'une maison. De ce fait, les prochaines étapes seront la prise de contact avec les riverains potentiellement vendeurs de leurs parcelles, puis la réalisation de l'étude des zones humides sur les terrains destinés à la création du lotissement.

#### **BILAN SYDELA**

Monsieur Philippe PARAIS présente au conseil le bilan énergétique de la commune, effectué par le SYDELA, suite à l'adhésion à la mission d'expertise et de conseil dédiée à la gestion du patrimoine bâtiminaire. Celle-ci permet d'identifier les pertes d'énergie sur les différents bâtiments pour construire un programme de maîtrise d'énergie. Cela permettra également par la suite d'être accompagné dans les projets de construction ou de rénovation. De ce bilan, il ressort aujourd'hui que 2 bâtiments grands consommateurs d'énergie, à savoir l'école publique et l'ancien presbytère.

Monsieur Philippe PARAIS indique également au conseil municipal que la loi de transition énergétique impose des objectifs nationaux notamment sur l'atteinte d'une baisse de 60% de la consommation en 2030.

## **CCAS**

Comme indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 08 septembre dernier, les membres de la commission CCAS se sont réunis pour sectoriser la commune et y affecter des référents. La commission fonctionnera donc par groupes de travail, 6 duos « membres ». Une communication sera réalisée dans le bulletin communal en fin d'année pour présenter cette organisation.

Madame le Maire précise également que dans le cadre de l'aggravation de la crise sanitaire de la COVID19, le préfet a demandé aux maires du département de la Loire-Atlantique d'ouvrir un registre des personnes fragiles en mairie, registre déjà actif dans la commune.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Elle rappelle que la demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale) ; aucune inscription d'office ne peut être faite afin d'éviter toute intrusion dans la vie de ces personnes, elles ne peuvent être qu'à l'initiative de leur inscription.

## **BULLETIN MUNICIPAL**

Madame Sabrina JAUNET présente au conseil municipal la nouvelle maquette ayant fait l'unanimité au sein de la commission communication. Les changements principaux seront la trame générale, le nom et la charte graphique.

## **DATES DES VŒUX DU MAIRE ET DU REPAS DES AÎNÉS**

Afin de se laisser une chance de pouvoir organiser les vœux du maire et en accord avec les membres du conseil, il a été décidé de programmer les vœux à la fin janvier. L'idée étant d'exposer les photos de classe de la journée du patrimoine pour un moment de convivialité, de remettre les lots pour l'embellissement et d'organiser le tout soit dans la salle des Vallées soit dans la salle de sports afin de respecter la distanciation.

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire se déroulera donc sous réserve, le dimanche 24 janvier 2021 à 10h30 ; Stéphanoises et Stéphanois sont invités à cette rencontre ainsi que les habitants des communes voisines participant à la vie stéphanoise.

Le repas des aînés sera renouvelé cette année, mais dans la même optique que la cérémonie des vœux, il a été décidé de le décaler au mardi 8 juin 2021.

Comme les années passées, après réception du courrier (*cette fois-ci envoyé courant 2021*), les personnes nées en 1951 et avant ainsi que leur conjoint devront s'inscrire en mairie.

## **COLIS DE NOËL**

Entre Noël et le premier de l'an, un colis de Noël sera remis aux personnes qui résident en maison de retraite. La commande de ces colis sera prochainement (après vérification des listes) passée au magasin Votre Marché pour un coût approximatif de 15 € par colis. Comme l'année passée, il a été également décidé de continuer la distribution du colis à domicile, pour les personnes âgées de 90 ans et plus.

## **STAFF MER MORTE**

Constatant que certains petits travaux demandés aux services de la communauté de communes Sud Retz Atlantique mettaient du temps à être réalisés, que demander à un agent de venir pour réparer une serrure générerait du temps de déplacement pour une action ponctuelle, Madame la Maire a proposé de solliciter des anciens professionnels afin de pouvoir réaliser de « menus travaux » sur la commune.

Madame la Maire présente au conseil les 5 premiers membres bénévoles du STAFF MER MORTE, nouvelle force vive de la commune impliquée dans une démarche citoyenne et les remercie de leur engagement au service de la commune.

Il s'agit de :

- Damien BROCHET : plombier/électricité
- Alfred ECOMARD : menuisier/charpentier
- André ECOMARD : peintre/tapissier
- Michel ORDRONNEAU : maçon
- Claude RAINGEARD : paysagiste

Ces anciens professionnels à la retraite mais qui ont toujours des compétences à offrir à la collectivité font preuve de réactivité et professionnalisme. Ils pourront également apporter leurs conseils professionnels. Ils ont déjà réalisé des travaux comme la pose d'étagères dans la bibliothèque, la réparation d'équipement de plomberie, de manière professionnelle et dans un esprit convivial.

Madame la Maire précise également que lors de leur échange, l'entretien du cimetière a été évoqué puisque la communauté de communes souhaite se désengager de cette charge. Il pourrait être programmé un nettoyage du cimetière deux fois par an où les stéphanoises et stéphanois pourraient être sollicités.

Madame la Maire indique que toute personne souhaitant intégrer cette équipe STAFF MER MORTE pourra faire part de sa candidature auprès de la mairie.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Illuminations de Noël**

Les candélabres, l'église, le clocher, la bibliothèque et la mairie seront illuminés à partir de la première semaine de décembre. Les nouvelles illuminations présentées par Madame Sabrina JAUNET et validées par le conseil municipal en septembre dernier, prendront également leur place dans le jardin de l'ancien presbytère.

### **Cérémonie du 11 novembre**

Compte tenu de la période de confinement, l'organisation de la cérémonie du 11 novembre, se fera dans les conditions similaires à l'organisation du 8 mai. Le règlement en cours ne nous permettra pas de mettre en place un vin d'honneur. Six personnes maximum seront présentées, soit le

président UNC, le porte-drapeau, Madame la Maire et trois personnes du conseil d'administration de l'UNC.

#### Organisation scolaire pendant le confinement

Madame la Maire informe le conseil de l'organisation notamment sur le temps de la pause méridienne et sur le temps périscolaire, en cette période de confinement. Pas de gros changements puisque nous faisons auparavant plus que ce qui était demandé. Plus de distanciation et une séparation cette fois-ci des grands et des petits en accord avec les directrices des écoles et un nettoyage accru des locaux. Une attention particulière est portée au niveau du nettoyage des poignées et surfaces contactes.

#### Informations sur éclairage public

Monsieur Philippe PARAIS expose le problème d'éclairage existant depuis quelques jours dans le bourg. Cela provient d'un départ de feu dans l'armoire électrique située au Vigneau, ce qui a engendré des dégâts importants. Sage puis Enedis sont intervenus. Un devis a été présenté et signé le jour même pour une intervention rapide. Dès réception des pièces, l'entreprise Sage interviendra.



Madame la Maire lève la séance.